

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 SEPTEMBRE 2019 À 18 h 30

L'an deux mil dix-neuf, le lundi 23 septembre à 18 heures 30, le conseil municipal de cette commune, dûment convoqué le 12 septembre 2019, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Yves ARCHAMBAUD, Maire.

PRÉSENTS : Yves ARCHAMBAUD, Bernard GUILLET, Patrick BARTHOUD, Michel DROUILLARD, Mariannick LAURAINÉ, Christian GOUIN, Véronique FREDERIC, Hervé BOISSON, Steve BLANCHARD, Stéphane GENAUDEAU et Sylvie LAVILLE, formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 11 membres.

Mariannick LAURAINÉ a été élue secrétaire de séance.

Le procès-verbal du 1^{er} juillet 2019 est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

2019/09/01	- Participation citoyenne : présence de la gendarmerie de Pons
2019/09/02/01	- Changement de dénomination du Syndicat des Eaux en EAU 17
2019/09/02/02	- Modification des statuts de « EAU 17 »
2019/09/02/03	- Adhésion de la ville de Saintes à EAU 17
2019/09/03	- Amortissement des travaux et participations du Département
2019/09/04	- Approbation du SCOT
2019/09/05	- Rue des Jardins Fleuris
2019/09/06	- Centre de Gestion : demande de désaffiliation du Département
2019/09/07	- REZO POUCE
2019/09/08	- Étude d'écoulement des eaux pluviales
2019/09/09	- Questions diverses

2019/09/01 - PARTICIPATION CITOYENNE : PRÉSENCE DE LA GENDARMERIE DE PONS

Le Major Papineau et le Commandant Longuet ont présenté :

- les formules OTV (Opération Tranquillité Vacances) et OTS (Opération Tranquillité Seniors) par lesquelles chacun peut se signaler en gendarmerie et ainsi générer des mises sous surveillance de leur habitation ;
- le dispositif de « Participation citoyenne » : chaque habitant a un rôle à jouer. Le Maire organise la mise en œuvre, l'animation et le suivi du dispositif. Un citoyen référent, volontaire avec un regard de bienveillance et qui inspire confiance à son entourage, informe le maire et/ou les gendarmes, des faits insolites. Le rôle des autres résidents : surveillance mutuelle des habitations, ramassage de courrier, signalement au Maire ou à la gendarmerie.

La « participation citoyenne » fait l'objet d'un protocole signé par le Maire, le Procureur de la République, le Sous-Préfet et la Gendarmerie. La signalétique fait l'objet d'une prise en charge par le Crédit Agricole, sous forme de mécénat.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte ce dispositif qui fera l'objet d'une réunion publique après les élections municipales de mars 2020.

2019/09/02 - DÉLIBÉRATIONS : DÉCISIONS DU SYNDICAT DES EAUX

Lors de sa réunion du 20 juin 2019, le comité syndical a approuvé 3 propositions par lesquelles chaque commune adhérente audit syndicat doit délibérer.

2019/09/02/01 - Délibération pour le changement de dénomination

Le Maire fait part au Conseil Municipal de la délibération du Comité Syndical du 20 juin 2019 approuvant le changement de dénomination du Syndicat des Eaux de la Charente-Maritime qui devient Eau 17.

Le Maire donne lecture de la note de synthèse transmise par le Syndicat des Eaux.

- Vu la délibération du comité du Syndicat des Eaux de Charente-Maritime en date du 20 juin approuvant le changement de dénomination et la modification de l'article 3 des statuts du Syndicat,

- Considérant que conformément à la procédure prévue aux articles L5211.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, les membres adhérents du Syndicat dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer sur cette modification statutaire,

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

approuve, à l'unanimité, le changement de dénomination du Syndicat des Eaux de la Charente-Maritime qui devient Eau 17.

2019/09/02/02 - Délibération pour la modification des statuts

Le Maire fait part au Conseil Municipal de la décision du Comité du Syndicat des Eaux, réuni le 20 juin 2019, de modifier ses statuts afin de prendre en compte :

- Les conséquences de la loi Notr et de la loi Ferrand ;
- La représentation des EPCI ainsi que celle des communes à travers des collèges ;
- Le nombre des membres du bureau qui sera fixé par le Comité ;
- Les commissions territoriales qui seront calquées sur le périmètre des EPCI ;
- Les activités accessoires : Eaux pluviales urbaines et la DECI.

Le Maire donne lecture de la note de synthèse transmise par le Syndicat des Eaux ainsi que du projet des statuts.

- Vu la délibération du Comité du Syndicat des Eaux de la Charente-Maritime en date du 20 juin 2019 approuvant la modification de ses statuts,

- Considérant que conformément à la procédure prévue aux articles L5211-20, L5212-6, L5212-7, L5212-8 et L5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, les membres adhérents du Syndicat dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer sur cette modification statutaire,

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

approuve, à l'unanimité, la modification des statuts tels qu'annexés à la présente délibération.

2019/09/02/03 - Délibération pour l'adhésion de la ville de SAINTES

Par délibération du Conseil Municipal en date du 6 juin 2019, la ville de Saintes a demandé son adhésion au syndicat pour les compétences eau et assainissement collectif.

Le Maire fait part au Conseil municipal de la décision du Comité du Syndicat des Eaux, réuni le 20 juin 2019, d'accepter l'adhésion de la ville de Saintes pour les compétences eau potable et assainissement collectif la compétence assainissement non collectif ayant déjà été transférée.

Le Maire donne lecture de la délibération du Comité Syndical.

- Vu la délibération du comité du syndicat du 20 juin 2019,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L5212-16,

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

approuve, à l'unanimité, l'adhésion au Syndicat des Eaux de la Charente-Maritime (Eau 17) de la ville de Saintes pour les compétences eau potable et assainissement collectif.

2019/09/03 - AMORTISSEMENT DES TRAVAUX ET PARTICIPATIONS DU DÉPARTEMENT

Dans le cadre des travaux d'aménagement de la rue d'Orville (RD232E2), le département nous a facturé la participation communale de 25 %. Il convient d'amortir cette participation sur 5 ans.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide qu'à compter du 1^{er} octobre 2019, tous les travaux et participations du Département soient amortis sur 5 ans.

2019/09/04 - APPROBATION DU SCOT

Monsieur le Maire rappelle que la délibération « SCOT : bilan de la concertation et arrêt du projet » du Conseil Communautaire de la Communauté des Communes de la Haute Saintonge du 10 juillet 2019 a été envoyée par mail, à chaque conseiller municipal, pour lecture avant la réunion de ce jour.

L'élaboration du Schéma de COhérence Territoriale (SCOT) tel que présenté n'appelle aucune remarque et est adopté à l'unanimité des participants.

2019/09/05 - RUE DES JARDINS FLEURIS

Lors d'une récente réunion de quartier, les familles ont été sensibilisées au danger de circulation : les enfants jouent dans la rue, ce qui les met en danger face aux personnes qui circulent, en tracteur et en voiture.

Il a été décidé par les riverains de proposer au conseil municipal de réglementer la circulation dans cette rue avec un sens interdit dans les 2 sens, sauf pour les riverains. Le conseil, à l'unanimité, refuse cette possibilité, sachant que depuis les enfants ne jouent plus dans la rue.

2019/09/06 - CENTRE DE GESTION : DEMANDE DE DÉSAFFILIATION DU DÉPARTEMENT

Le Centre de Gestion nous fait part de la demande de désaffiliation du Département de la Charente-Maritime pour la gestion des adjoints techniques des établissements d'enseignement. En effet, compte tenu des nombreux départs à la retraite et des intégrations dans d'autres cadres d'emplois, le nombre d'agents gérés a été réduit de moitié et ce phénomène s'accroît au fil des années. Par ailleurs, le Département

souhaite que l'ensemble de son personnel soit représenté au sein des mêmes commissions administratives paritaires.

À l'unanimité, l'assemblée accepte la demande de désaffiliation du Département de la Charente-Maritime pour la gestion des adjoints techniques des établissements d'enseignement du Centre de Gestion.

2019/09/07 - REZO POUCE

Bernard GUILLET a assisté à la présentation de REZO POUCE, organisée par la CDCHS. Cette opération concerne la mobilité de tout un chacun grâce à un réseau d'autostop sécurisé : chaque passager de plus de 16 ans (avec autorisation parentale pour les mineurs) et les conducteurs ont la possibilité de s'inscrire sur le site pour s'identifier et rechercher/proposer un trajet. Chacun se verra attribuer une carte de membre et, chaque conducteur, un autocollant à coller sur le pare-brise. Ce dispositif est entièrement gratuit pour les passagers qui auront la possibilité de prendre rendez-vous à une date et un horaire déterminé avec un conducteur ou se poster à un arrêt identifié REZO POUCE muni d'une fiche de destination.

L'inscription au dispositif pourra se faire en mairie, pour les personnes n'ayant pas Internet ou de téléphone portable.

Les emplacements déterminés feront l'objet d'un arrêté du Maire.

Le conseil, à l'unanimité, entérine cette proposition.

2019/09/08 - ÉTUDE D'ÉCOULEMENT DES EAUX PLUVIALES

Un problème d'écoulement des eaux est récurrent Grand'Rue d'Orville, au niveau de la maison LEBRUN. Une étude va être demandée au Département pour la pose d'une buse éventuelle, ou autre, ainsi qu'au Syndicat de la Voirie dans le cadre de la convention ATESAT.

2019/09/09 - RÉFÉRENDUM D'INITIATIVE POPULAIRE

En application de la décision n°2019-1 RIP du 9 mai 2019, une période de recueil des soutiens des électeurs à la proposition de loi visant à affirmer le caractère de service public national de l'exploitation des aéroports de Paris est ouverte depuis le 13 juin 2019 et pendant une période de 9 mois.

Pour signifier son soutien, chaque électeur peut le déposer de 2 façons :

- Saisir sur le site '<https://www.referendum.interieur.gouv.fr>'
 - Depuis son domicile OU
 - Sur une borne dédiée en mairie.
- Faire enregistrer son soutien présenté sur papier
 - Par un agent du Chef-lieu de canton OU
 - Par un agent de la mairie du lieu de résidence.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a décidé de ne pas offrir un poste dédié en mairie de St Seurin de Palenne mais d'accepter que la secrétaire saisisse le soutien. Pour ce, Monsieur Le Maire est chargé de demander en Préfecture un identifiant et un mot de passe pour notre secrétaire.

Cette procédure restera valable pour tout nouveau référendum initié par les autorités.

2019/09/10 - QUESTIONS DIVERSES

- Réparation des guirlandes de Noël + commande de 2 nouvelles.
- Programme Life Vison : l'assemblée ne souhaite pas que la commune adhère.
- Certificat d'urbanisme du lotissement : le 1^{er} plan a été refusé. Un nouveau plan a été soumis.
- Nettoyons la nature du 27 au 29/09 : opération rejetée pour ne pas exposer les enfants sur les bords de route.
- Octobre rose : participation de la commune si sollicitation.
- 07/08 : Eurochestreries : grand succès, l'Église était pleine.
- 07/08 : passage des vélos de la Semaine Fédérale des cyclotouristes
- 23/07 : Tour de France en courant : petit déjeuner pris à St-Seurin
- Enfouissement des réseaux SDEER : La Coinsonnée et la Gare
- Villages Fleuris : 1^{er} prix ex-aequo. Bon d'achat de 160 € remis à Mariannick LAURAINÉ.
- PATA : chemin de l'Enfer : subvention du Département obtenue.
- Le réverbère près de l'Église ne fonctionne plus depuis l'installation de la prise.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 55.

Signatures :

Yves ARCHAMBAUD	Bernard GUILLET	Patrick BARTHOU
Sylvie LAVILLE	Michel DROUILLARD	Christian GOUIN
Hervé BOISSON	Steve BLANCHARD	Stéphane GENAUDEAU
Mariannick LAURAINÉ	Véronique FREDERIC	